

La Roche Sur Yon, le 29 octobre 2020

COMPTE RENDU DE LA CAPL N ° 2 – RECOURS

Avant de débiter la séance, le président de la CAPL a fait un point sur la crise sanitaire et les dernières annonces du président de la république, Il a dit être dans l'attente d'informations à recevoir dans l'après midi, du Directeur Général et s'est engagé à informé au plus tôt les organisations syndicales des décisions prises au niveau local. Par ailleurs, il a indiqué être dans l'incertitude quant à la tenue ou non des différentes instances prévues (Comité Technique (CT) , Comité d'hygiène et de Sécurité – Conditions de travail (CHS-CT), Groupes de travail, etc.....). Concernant les prochains rendez -vous prévus, Solidaires Finances Publiques 85 a insisté sur le fait qu'au moins le CT soit maintenu en présentiel (même avec des adaptations quant au nombre de participants).

En début d'ouverture de la CAPL, Solidaires Finances Publiques 85 a lu sa liminaire. En réponse à celle-ci, le président de la CAPL a, notamment précisé clairement que la DDFIP de Vendée tiendrait compte dans les objectifs fixés en 2020 de la situation liée au COVID 19.

Ensuite, il a été procédé au vote du PV 05/2019 relatif au recours des contrôleurs principaux 2019. Vote « pour » à l'unanimité (6 voix).

Par la suite, la direction a présenté le dossier du collègue ayant fait appel. Dans son recours, celui-ci demandait, d'une part, à ce que son profil croix passe de « très bon » à « excellent » et d'autre part, la même chose au niveau de l'appréciation littéraire.

Après la défense du dossier par la collègue de la CGT avec le soutien de Solidaires Finances Publiques 85, le président de la CAPL a demandé une interruption de séance afin de se positionner au vu des arguments avancés.

A son retour, la Direction a répondu favorablement à la demande du collègue concernant le profil croix mais elle n'a pas souhaité modifier l'appréciation littéraire.

L'administration a voté « pour » (3 voix).

Les organisations syndicales ont voté « contre » (Solidaires Finances Publiques : 2 voix, FO : 1 voix). Ce vote« contre » tient au fait que le collègue n'a pas reçu une réponse favorable sur la totalité de sa demande.

Solidaires Finances publiques 85 a rappelé regretter qu'il n'y ai eu qu'un seul recours à évoquer en CAPL dans la mesure où le compte rendu reste un élément essentiel du dossier de l'agent et peut donc avoir une influence sur la plupart des actes de gestion de la vie professionnelle de l'agent.